La foule s'est écoulée moitié désappointée, moitié fort en doute que ce nouveau chapitre de l'aventure boulangiste.

Attendons-nous à la voir revenir considérablement grossie pour le départ de l'express de Paris (8 sept heures du soir.

On parle beaucoup en ville de l'attitude d'un juge du tribunal qui, à l'issue de la séance de la chambre du conseil de ce matin, a offert à M. Déroulède de lui fournir la caution dont il avait besoin.

Charleroi, 5 heures. — Les sommes réclamées comme caution étant arrivées par télégramme, MM. Laguerre et Déroulède ont été mis en liberté.

M. Laguerre est parti à 4 heures 15 par le train-omnibus pour Paris.

M. Déroulède est parti pour Bruxelle ; il n'y a eu aucune manifestation.

***

Paris, 4 heure du matin. — M. Laguerre est rentré à Paris à minuit un quart.

L'AFFAIRE EYRAUD-BOMPARD

Nous avons été les seuls de la presse régionale et même de la presse parisienne à annoncer la remise de l'affaire Eyraud-Bompard au 16 décembre.

Cette nouvelle est officiellement confirmée et a eu pour cause les indisrétitions des jurés interviewés par un journaliste parisien.

Les défenseurs des accusés, comme leur devoir le leur imposait, n'ont pas manqué de faire une démarche auprès de M. le procureur général.

L'éminent magistrat, du reste, avait dû lui-même très impressionné de la situation que faisait à l'accusation la publicité donnée à l'opinion réelle ou présumée des jurés appelés à siéger à la deuxième session de novembre.

Ce qu'il y a de regrettable, c'est que les assignations aux témoins sont lancées et qu'il a fallu télégraphier à Londres et ailleurs que ces témoins n'eussent pas à se déranger.

Il sera nécessaire, quand l'affaire sera fixée, de recommencer les assignations sur nouveaux frais.

Chronique locale

ROUBAIX

Réunion de Commissions. — Les 5e, 3e et 1re commissions se réuniront demain lundi, à la mairie, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1° Halles et marchés. — Création d'un marché au Fontenoy.

2° Ecole maternelle de la rue de Condé. — Compte de construction.

3° Eglise Saint-Martin. — Installation d'un calorifère.

4° Rectification du sentier de Courcelles. — Avis du Conseil sur les résultats de l'enquête parcellaire.

5° Rue de Magenta ; classement.

6° Rue de Menin. — Classement et mise en état de viabilité.

7° Rue de Menin. — Dégagement vers la rue de Tourcoing.

8° Rue d'Italy. — Rétrocession de parcelles inutiles.

9° Chemins vicinaux. — Répartition des ressources pour 1891

10° Demande de liquidation de pension par l'agent de police Landin, Henri.

11. Produits communaux ; Etat de sommes recouvrables.

12. Emprunts communaux ; Projet de convention pour le paiement des coupons.

Banquet de l'Union artistique et littéraire. — Le quatrième banquet de l'Union artistique et littéraire de Roubaix-Tourcoing, a eu lieu hier soir à l'Hôtel Ferraille, sous la présidence d'honneur du chansonnier Nadaud.

M. Kozul, président, empêché par un deuil récent, n'a pu y assister, au regret de tous les convives, et le spirituel chansonnier Illois, Desrousseaux assistait au banquet.

A neuf heures et demie, M. Nadaud a dû quitter cette fête intime pour se rendre au choral Nadaud, où avait lieu la représentation du *Docteur Vieux-Temps*, une de ses œuvres ; il est revenu après une courte absence.

M. Desrousseaux a chanté avec la verve qu'on lui connaît, une chanson inédite dédiée à Nadaud et que nous publierons demain. Il a dit ensuite Mariotte, le Bonnet de coton, etc. M. Gustave Nadaud a voulu lui aussi, se faire entendre.

Il a chanté plusieurs de ses œuvres, telles que l'Epingle sur la manche, les Trois Hussards, etc.

Cette soirée s'est terminée vers minuit.

Adjudication. — Une adjudication des fournitures scolaires pour les classes des écoles aura lieu le mardi 9 décembre à 11 heures du matin, à la mairie.

Cette adjudication est divisée en trois lots comme suit :

1er lot. — Fourniture de livres.	25.000 fr.	
Cautionnement.	850	»
2e lot. — Fourniture d'objets de dessin.	20.000	»
Cautionnement.	1.000	»
3e lot. — Fourniture de matériel d'enseign. pour les écoles maternelles.	2.000	»
Cautionnement.	70	»

Une agression avortée. — Un individu d'allures suspectes avait vendredi soir vers huit heures et demie, sur un des trottoirs de la place de la Fosse-aux-Chênes. Deux agents en patrouille, s'approchent que l'individu s'était de façon très attentive le porte d'entrée du café Delattre, s'informèrent, et apprirent que l'inconnu attendait la sortie de M. Victor Bulteau, cautionneur, son ancien patron.

Déjà il avait tenté de le frapper, deux jours auparavant, d'une barre de fer.

Les agents se portèrent non loin de là, et bandas que M. Bulteau sortait du café, ils aperçurent l'individu qui le suivait, tenter tout à coup de l'assaillir par derrière, en le frappant, d'un carreau de ciment.

Le bras du malfaiteur resta en l'air, et celui-ci fut arrêté incontinent.

Il déclara à la police se nommer Auguste Verlinck, charbonnier, demeurant rue Flipo, 23, à Tourcoing. Verlinck est originaire de Courtrai.

Rixe de femmes. — Rapport a été dressé contre Célina Copeaux, âgée de 21 ans, demeurant rue Monge, pour coups donnés à *Célina Paris*, 18 ans, demeurant rue Paul Bert.

Faux manchot. — Jules Delessalle, 41 ans, né à Comines, mendiait, simulant une infirmité qui fut reconnue fausse, après qu'on l'eut déshabillé.

Il a été conduit au dépôt.

Tir à l'arc au but. — Un tir à l'arc au but aura lieu dimanche prochain, pour de très beaux jambons, chez M. *Jules Constant*, au café-Pandore, rue Pauvrée 28. Le mise est de 20 centimes. L'inscription commencera à 2 heures et se terminera à 7 heures. Le jeu étant éclairé au gaz, le tir commencera à 4 heures.

Perte de coqs. — M. Alphonse Loucheur, cafetier, rue Jean Ramier 9, rue d'Ivry, rappelle aux amateurs que se partie aura lieu dimanche, 16 novembre courant M. Dupont, comme cela avait eu lieu le dimanche 2 courant.

Le rendez-vous aura chez M. Dupont, le lundi 24 courant. Mise est pure à 2 francs.

***

Dimanche 16 novembre aura lieu chez M. César Vandenbroucke un « Pigeon » ouvert, suivi d'un grand combat de coqs contre l'Etoile, et le rendez de cette partie aura lieu le 21 contre le Maréchal de Coryphée.

Chronique colombophile. — Le sieur Louis Namur, rue du Moulin, 146 à l'Ancien café Chantant, à l'honneur d'informer les amateurs qu'il donnera un grand concours de pigeons sur Douai, 2 lapins prix d'honneur, strictement pour le concours du 30 novembre, 1,30 de mise par pigeons.

Chiens ratiers. — Afin d'empêcher les incidents regrettables qu'on a eu à nouvel à constater dans les concours, la société du Rutier-Club informe les amateurs, qu'un concours qui aura lieu aujourd'hui, aucun membre du jury ne pourra présenter de chien.

Le coup de foudre

Tes doigts fins et légers, parfumés au CONGO, Blanco comme ceux de Lilz, caressent sur le piano Dans l'ivoire chantant mes valses sonores ;
C'est depuis ce moment, chère, que je l'adore !
Jean de Régulny au Savonnier Victor Vaissier.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 novembre

(SUITE)

Uniforme des agents de police. — Le Conseil homologue le cahier des charges pour la fourniture des uniformes des agents de la police. Le cahier des charges est entièrement conforme à l'ancien et ne diffère qu'au point de vue du nombre des agents.

Facteur du Conditionnement. — Le traité passé avec M. Malfait pour l'entreprise de facteur du Conditionnement vient à expiration, et il y a lieu de le renouveler pour une période de trois années.

M. le président propose de signer un nouveau contrat avec l'entrepreneur actuel, auquel il serait accordé une augmentation. M. Malfait toucherait 4,000 fr. par an, payable par trimestre.

Il aurait à fournir son cheval, et à entretenir la voiture qui serait fournie par l'administration. Quant aux réparations à cette voiture, elles resteraient à la charge de l'administration.

M. Salembien dit que la somme de 4,000 fr. pour le service de facteur lui semble trop élevée, l'entrepreneur n'ayant que son cheval à nourrir, et qu'à son avis si l'entreprise était mise en adjudication, la ville pourrait y trouver un avantage.

M. Muller demande le renvoi à une séance prochaine.

Après un échange d'observations entre le président et plusieurs membres de l'assemblée communale, il est décidé que la question sera réservée pour être traitée en comité secret à la fin de la séance.

Nouveau Conditionnement. — Il y a urgence à terminer plus tôt l'installation du nouveau Conditionnement, qu'il est désirable de voir complètement prêt pour le 31 décembre prochain. M. le président donne lecture d'un projet de marché à passer de gré à gré pour fournitures et travaux d'appropriation. Le Conseil autorise à passer les marchés et vote les crédits nécessaires.

Usine à gaz. — Le conseil homologue un cahier des charges dressé par M. le directeur de l'usine à gaz pour la mise en adjudication d'une fourniture de 300 hectolitres de gaz pendant 1885, dont le prix, en raison de la hausse sur les métaux, a été porté de 25 à 28 fr.

Il y a lieu de procéder à la construction d'un trottoir le long de l'usine à gaz, rue de l'Union. M. le directeur des travaux a dressé un projet en ce sens, qui a été soumis à la commission du gaz. La dépense est évaluée à 7,800 fr. non compris l'imprévu. Le Conseil adopte.

Le Conseil autorise en outre à signer des marchés, pour la fourniture de produits divers nécessaires, actuellement nécessaires à l'usine, avec le syndicat des manufactures de produits chimiques du Nord, pour fourniture de l'acide sulfurique au prix de 5 fr. 55 les cent kilos ; fourniture de chaux, par M. Dumont, de Tournai, à 1 fr. 15 l'hectolitre ; fourniture de cornues à la Société des produits réfractaires de St-Ghislain.

Adjudications à rezouveler. — Le conseil homologue une série de cahiers des charges se rapportant à des adjudications périodiquement renouvelables : entretien des rues et sentiers de la ville, fourniture des denrées pour la nourriture des chevaux de l'équarrissage, location des boutiques et resserres des halles.

Le cahier des charges pour l'entretien des bâtiments communaux a été renvoyé à l'examen de la commission des travaux.

Abonnement avec MM. les Brasseurs. — La commission des finances aura à examiner les conditions à imposer pour le renouvellement du traité d'abonnement avec MM. les brasseurs.

Boursiers de la Ville. — M. le président communique au Conseil les premiers succès remportés par deux jeunes gens de la Ville auxquels la municipalité a témoigné sa bienveillance. M. Silence a été récemment admis à l'école nationale des arts décoratifs, et M. *Paul Mager*, par une dépêche reçue ce soir même, informe de son admission comme élève de l'école polytechnique nationale.

Acte est donné de cette communication.

Rue de Wasquehal, au Blanc-Seau. — M. Dupont-Chopart appelle l'attention de l'administration et du Conseil municipal, sur le lamentable état des lieux, lequel se trouve la rue de Wasquehal, au Blanc-Seau.

Il fait une chaude et longue plaidoirie en faveur de cette rue, et convie les membres de la commission à venir en vue d'établir sur place le visu. C'est indescriptible, dit-il, la boue rejaillit jusque sur les fenêtres des habitations; personne n'ose plus passer dans cette rue. J'avais déjà soulevé cette question, et M. le Maire m'avait donné des assurances que j'avais transmises aux malheureux habitants du quartier qui en sont très reconnaissants.

M. le président dit qu'il prend bonne note de l'observation de M. Dupont, mais il y a lieu de revenir à l'ordre du jour, qui est assez chargé.

M. Dupont-Chopart. On n'a pas encore rien dit jusqu'ici, je suppose n'avoir pas tant retardé la séance.

Rapport. — Le conseil entend la lecture de plusieurs rapports de commissions.

M. Salembien, au nom de la commission des finances, dépose un rapport concluant au rejet d'une demande d'achat d'un terrain situé rue de la Cloche, appartenant à la ville.

La commission estime que dans un avenir plus ou moins éloigné, il y aura lieu de rectifier l'alignement de la rue de la Cloche, et la ville a intérêt à conserver les propriétés qu'elle y possède.

Les conclusions sont adoptées.

M. Tack, dépose le rapport de la commission des finances, sur la pétition transmise par les bouchers de la ville, réclamant la suppression de la taxe du bétail.

M. le rapporteur commence par déclarer que la question n'est pas nouvelle. En 1888, M. Vonnier en plaidait la cause. Les bouchers demandèrent dans une lettre adressée à l'Administration, que le droit fut fixé au kilogramme de viande, moyen de perception qui était plus équitable que le droit par tête de bétail.

En février 1889, une pétition des bouchers et charcutiers fut adressée à l'administration municipale, demandant l'établissement d'un droit égal sur la viande abattue à l'abattoir et la taxe de vérification pour celle venant du dehors, soit 1 fr. au 100 kilos.

Enfin le 5 septembre dernier, une nouvelle pétition nous parvenait, qui a été sérieusement examinée par la commission. Les pétitionnaires demandent également la substitution d'un droit au kilogramme de viande, entraînant la suppression de la taxe de l'abattage.

Par mesure, dit le rapporteur, se traduirait par une diminution de recettes pour la ville de 11.000 francs et bien que la situation financière municipale soit des meilleures, il y a lieu d'agir avec la plus grande circonspection, chaque fois qu'il s'agit de questions entraînant une perte de revenus.

Il faut tenir compte que des sources de produits peuvent venir à diminuer; ainsi par exemple maintenant les recettes de l'usine à gaz se trouvent atteintes par suite de la hausse sur le charbon, dont le prix a presque doublé.

La Commission néanmoins, propose au Conseil, pour marquer sa sollicitude, de supprimer la taxe d'abattage et d'établir un droit de 1 fr. 50 au 100 kilos de viandes abattues à l'abattoir, et un droit de 1 fr. 50 au 100 kilos sur les viandes de cheval et les abats non soumis aux droits d'octroi.

Déjà cette mesure se traduira par une diminution en recettes de 300 fr. par an. Mais rien dira si elle a été de nature à faciliter le développement de l'abattoir.

Dans son rapport, M. Tack dit aussi qu'il y a lieu de tenir compte des avantages réels consistant pour les bouchers à passer par l'abattoir où ils ont à leur disposition l'outillage, les échaudoirs, des soins de propreté et de surveillance dont l'importance se démontre d'elle-même, et dont ne jouissent pas ceux qui abattent au dehors.

La discussion du rapport est renvoyée à la prochaine séance.

A propos de l'abattoir, M. le président fait observer qu'il y a aussi lieu de tenir compte d'une chose dont la ville est menacée. C'est d'établir à l'abattoir une installation pour l'épurement des eaux qui en proviennent, et dont le déversement a lieu actuellement dans la becque de Neuville.

M. Salembien lit un rapport de la Commission des finances, relatif à la création d'un groupe municipal dans la section du Blanc-Seau.

Le rapport conclut au vote des crédits nécessaires pour l'achat d'un terrain offert à la ville par M. Auguste Mangin, étudiant en médecine.

Ce terrain d'une contenance de 307 m. 70, serait payé à raison de 1 fr. 50 le mètre, soit 2312 fr. 70, plus les frais de cession évalués à 357 fr. 92.

Suivant les plans et devis dressés par M. Lirous, architecte municipal, la dépense pour la construction d'un bâtiment s'élèverait à 35,833 fr. 11.

Les travaux feront l'objet d'une adjudication publique. Un crédit de 16.767 fr. 40 serait à inscrire aux chapitres additionnels de l'exercice courant, le complément serait inscrit au budget de 1891.

Le Conseil adopte à l'unanimité les conclusions du rapport.

M. Salembien donne lecture d'un autre rapport, sur la demande formée par M. Gaillard, employé du service de la voirie, d'être dispensé de faire les versements à la caisse de retraite des employés municipaux.

Cet employé, qui appartient au service des Ponts-et-Chaussées, est juste attaché à cette administration, versant déjà à la caisse de retraite des employés de l'Etat.

Le rapport conclut à ce qu'il soit fait droit à la demande de M. Gaillard. La commission de la voirie consultée a également émis un avis favorable. Adopté.

M. Delavaivre, au nom de la commission de la voirie, dépose un rapport sur les propositions faites par les propriétaires riverains de la rue n° 30, au Blanc-Seau, pour le pavage de ladite rue.

La commission estime qu'il faut donner à cette rue une direction plus régulière.

Deux autres rapports de la commission de la voirie sont déposés par M. Delavaivre, sur le vote émis par MM. Tilmans, Honoré et Fauvel, demandant la pose de bornes-fontaines à l'angle de la rue Agathan-Mazette et rue Aubert au débouché de la rue Masquelier. La commission conclut à la pose de la borne-fontaine pour la rue Agathan Mazette. Adopté.

Un autre vœu des mêmes conseillers pour l'établissement d'accotements en gravier au chemin dit du Pont-de-Neuville, depuis la douane jusqu'à la Croix-Rouge et l'éclairage de ce chemin.

M. Delavaivre, rapporteur, conclut à l'adoption. — Adopté.

Une borne-fontaine au cimetière. — Au nom de la commission de la voirie, M. Delavaivre conclut à l'adoption d'un vœu émis au sein de la commission en vue d'établir une borne fontaine dans l'intérieur du cimetière.

Le conseil adopte cette heureuse proposition.

Listes électorales. — Le conseil désigne M. Paris pour faire partie de la commission de révision des listes électorales, et MM. Dirdy et Diéval, comme délégués à la commission des listes électorales.

La séance publique est levée. Le conseil se constitue en comité secret pour discuter sur des demandes de sustiens de famille et sur plusieurs autres questions, entr'autres un legs à la fabrique de Saint-Christophe et l'entreprise de fiactage du conditionnement.

Le Concert de la Musique municipale. — Soirée délicieuse en tous points que celle à laquelle nous avons eu la bonne fortune d'assister hier soir.

De l'avis unanime du nombreux public qui s'était donné rendez-vous dans la vaste cour d'honneur, le concert offert par la musique municipale à ses membres honoraires était des mieux composés.

En premier lieu cette soirée musicale a permis de rendre compte des progrès marqués *qu'accomplit chaque jour* notre harmonie municipale qui, sous la direction habile et dévouée de son chef éminent, M. Grisey, prend rang parmi les plus fortes musiques de toute la région.

Il ne nous est pas possible de nous étendre bien longuement aujourd'hui et de donner un compte-rendu complet et détaillé du concert d'hier soir.

Nous nous bornerons à dire que tous les numéros du programme ont été admirablement rendus et que les artistes engagés pour la circonstance, dont les noms seuls étaient un sûr garant de succès, ont mérité les applaudissements que l'auditoire s'est plu à leur prodiguer.

Un des grands attraits de la soirée était pour beaucoup de nos concitoyens le plaisir de entendre M. Coquelin de Lisle, l'aimé, l'éminent pensionnaire de la Comédie-Française a-t-il obtenu un brillant succès.

Une bonne histoire à propos de la taxe sur les chiens. — On procède en ce moment au recensement des toutons. Depuis plusieurs années, cette opération est faite par des agents de la police municipale qui se présentent dans chaque maison et posent cette question : « Avez-vous toujours votre chien ? » Il arrive trois que la personne à qui la question est ainsi faite ne possède pas l'ombre d'un caniche d'où protestations, que l'agent feint d'accueillir avec doute.

C'est le moyen qui devait être employé, car de nombreux possesseurs de chiens oublieraient trop facilement autrement de faire leur déclaration.

A ce propos, on nous a rapporté une bonne histoire qui, bien que remontant déjà à 4 ou 5 ans, n'en a pas moins conservé toute sa saveur.

Rue du Haze habitait un contre-maître de fabrique qui possédait un chien, seulement, c'était un chien de... carton qui faisait l'amusement des enfants et à la tranquillité des parents.

Un beau jour que plusieurs bébés s'amusaient dans le couloir de la maison dont la porte était restée ouverte, avec le chien en carton, passe un agent du fisc, qui prend bonne note de M. X... comme un chien à classer en première catégorie.

Le propriétaire du chien de carton fut taxé et reçut bel et bien au beau matin un carré de papier l'invitant à passer à la recette municipale.

Il trouva la chose assez naïve et fit tout d'abord le réclamant mais finit par payer se réservant le droit de réclamer ensuite.

La chose s'enchevêtra de telle façon qu'il serait trop long et inutile de relater qu'il paya 3 ans pour son chien de carton et il fallut une décision du Conseil de Préfecture pour annuler les taxes indûment perçues et en décider le remboursement.

N'est-ce pas que l'histoire valait la peine d'être racontée !

Une idée excellente. — Comme on a pu le voir par notre compte-rendu de la séance du Conseil municipal de vendredi, l'assemblée communale a sanctionné une proposition de la Commission de la voirie, émise par l'organe de son rapporteur, M. Delavaivre, consistant dans la pose d'une borne-fontaine dans l'intérieur du cimetière.

Nous sommes certains que tous nos concitoyens adresseront à la municipalité une reconnaissance cette décision de notre municipalité, qui permettra d'entretenir plus facilement les tombes.

Expulsés. — Dix-sept expulsés ont été conduits à la frontière en deux convois par la gendarmerie de Tourcoing. Il s'y trouvait un nommé Yvan, dit Sarouff, dit Kouniza, 27 ans, électricien, né à St-Pétersbourg, expulsé de Paris par mesure administrative.

Un nommé François Vandenbosche, né à Waten-Brakel, condamné à Douai en 1885, à 5 ans pour incendie volontaire, était aussi au nombre des expulsés.

Le reste se composait de moins fretins de la correctionnelle.

Chambre syndicale des ouvriers mouleurs. — Les ouvriers mouleurs en fer de Tourcoing, informent de ce tenir à la réunion qui aura lieu dimanche 16 courant, à 5 h., chez M. Cyrille Scalbert, estaminet au « Maurien, rue Verte, 35, à Tourcoing.

Très urgent.

Avis aux trieurs. — Les trieurs qui désirent faire partie de la section de la Chambre syndicale sont invités à se rendre à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 16 novembre à 8 heures du soir, à l'estaminet Bédin-Bédaute, place Thiers à Tourcoing.

Ordre du jour : Questions très importantes.

CONVOCATIONS

Chambre syndicale des peintres-vitriers. — La chambre syndicale des ouvriers peintres-vitriers convoque ses membres adhérents à une réunion qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à 5 heures, au siège social, café Dejode, place Charles Roussel.

LILLE

L'INCENDIE

de la rue du Sec-Arembault

Une mort. — Trois blessés

Dans la nuit de vendredi à samedi, vers trois heures et demie du matin, les habitants de la rue du Sec-Arembault étaient réveillés en sursaut par les cris : Au feu ! Au feu !

(Nous avons reçu cette nouvelle au milieu de notre tirage, ce qui ne nous a permis de l'insérer que dans un nombre restreint de numéros.)

En ce moment, il n'y avait dans la rue qu'une ou deux personnes, dont M. Verdière, relieur au *Progrès du Nord*, qui venait travailler. Les cris d'alarme et une fumée épaisse s'échappaient de la maison portant le n° 43, habitée par M. et Mme Léon Pot et quelques sous-locataires.

En voyant le danger que couraient les habitants de la maison, M. Verdière tenta d'enfoncer la porte à coups de pied ; il n'y parvenait pas, *quand une locataire du 1er*, Mme Vautier, artiste lyrique, lui jeta la clef. Malheureusement, dans les efforts qu'il avait fait pour enfoncer la porte, le serrure était faussée et la clef devenait inutile, quand des voisins accoururent avec une échelle et, en quelques coups vigoureux, ouvrirent.

Hélas ! il leur fut impossible de pénétrer dans la maison, tant la fumée était intense. Du reste, l'escalier étant tout en flammes, était inabordable et toute tentative de secours de ce côté devenait inutile.

Le feu trouvait un aliment peu résistant dans cet immeuble, qui appartient à M. Jardin, architecte, rue de Bellevue, 17, et qui a été construit avec de vieux matériaux provenant de l'expropriation pour l'élargissement de cette rue.

Le principal locataire, M. Pot, y exerce la profession de coiffeur, tandis que sa dame fait le commerce de légumes frais et primeurs.

C'est une domestique, ou plutôt dame de compagnie de Mme Pot, qui couchait dans le sous-sol, qui est allée donner l'alarme à ses maîtres, habitant le 3me étage.

Les sauvetages. L'accident mortel

Quand la femme, Omérine Ansart, 56 ans, originaire de Vimy, monta pour prévenir les habitants de la maison, l'escalier flambait déjà, de sorte qu'elle arriva au 3me étage toute suffoquée et grièvement brûlée. A ses cris, M. Maurice Leroux, 23 ans, étudiant qui se prépare à l'école polytechnique, habitant également le troisième, ouvrit précipitamment sa porte et enfonça celle de M. et Mme Pot.

Puis, ouvrant la fenêtre qui donne sur la rue, sans calculer le danger et n'écoutant que son courage, ce jeune homme sauta sur la corniche qui borde l'étage correspondant de la maison voisine et cassa une petite vitre de fenêtre pour arriver à l'ouvrir. Ceci fait, M. Leroux, se tenant d'une main au chambranle de cette de cette fenêtre, tendait la main à l'autre pour aider M. et Mme Pot à pénétrer dans la maison voisine par ce chemin périlleux. Il y réussit.

Restait la femme Ansart, qui, se sentant poursuivie par les flammes, n'attendit pas qu'on lui tendît la main et se *cramponna* à la corniche. M. Pot, un peu revenu de sa première stupeur, aperçut la position tragique de la pauvre femme qui se balançait dans le vide. Il s'avança pour lui saisir la main au moment où, épuisée de fatigue et de douleur la malheureuse lâchait prise.

Malheureusement, cette main déjà atteinte par les flammes, glissa dans la sienne, — suivant son expression, — comme du savon et Omérine Ansart vint s'écraser sur le trottoir, aux pieds des personnes accourues pour porter secours. Dans sa chute, elle s'est fracturé le crâne et n'a plus fait aucun mouvement ; la mort avait été instantanée. Du reste, il est probable que la malheureuse n'aurait pas survécu aux horribles blessures qu'elle avait.

Le cadavre a été transporté à la morgue en même temps qu'un express était envoyé pour prévenir la famille.

Le second étage était occupé par M. Ismard Lannoy, 31 ans, négociant en tissus et par Mlle Rénée Fréjaville, artiste au Grand-Théâtre. La toilé de sauvetage des pompiers étant arrivée, ces deux locataires sautèrent dedans et, comme ils avaient été violemment émus et qu'on craignait qu'ils se fussés blessés en sautant, on les transporta chez M. Herry-Moriot, cordonnier, où ils reçurent les soins empressés de MM. les docteurs Coppens, Canchet et Dubar. De là, ils furent conduits à la maison de santé de l'Hôpital de la Charité.

Quant à la locataire du premier, après avoir jeté un matelas dans l'intention de sauter, elle se contenta d'enjamber le balcon voisin, qui était en communication avec le sien.

On parlait qu'il restait dans la maison, une autre locataire pour la vie de laquelle on craignait, mais on sequit bientôt la preuve qu'heureusement elle n'en était absente.

La part du feu

Quand on fut certain qu'il n'y avait plus personne à sauver, les pompiers attaquèrent vigoureusement le foyer de l'incendie avec deux pompes à bras et une pompe à vapeur.

L'essentiel était de préserver le groupe de maisons dans lequel est encastrée la maison incendiée. Les pompiers y ont réussi et à 6 heures ils étaient maîtres du feu.

Tout le corps de derrière de la maison est consumé; on a réussi à préserver les appartements du 1er et du rez-de-chaussée du côté de la rue ainsi que le magasin du coiffeur.

Les pertes matérielles qu'on n'a encore pu évaluer, sont couvertes par une assurance.

Sur les lieux du sinistre, nous avons remarqué : MM. Rigaut, adjoint au maire de Lille ; Guérin, secrétaire général de la préfecture ; Contamine, secrétaire général de la mairie ; Perlet, Guénot et Rougier, commissaires de police ; Lefebvre, inspecteur de la police ; Druez, commandant et les officiers des sapeurs pompiers, etc., etc.

Le service d'ordre était fait par la police et un détachement du 102e chasseurs.

Les blessés

Dans ce sinistre, M. Pot a été brûlé assez fortement à la main gauche, au nez et à l'oreille droite. De plus, il a éprouvé une telle émotion qu'il est malade. On lui a caché jusqu'à cette heure la mort de sa domestique.

Les deux personnes transportées à la maison de santé, vont bien ; elles n'ont pas de blessures extérieures ; elles seront rétablies sous peu.

AMM. LES MÉDECINS qui ne connaissent pas le Vin de « **BANYULS-TRILLES** » nous conseillent de goûter ce produit, persuadés qu'ils reconnaîtront que notre apéritif réunit, avec toutes les conditions d'une liqueur agréable, les avantages d'un vin médical et qu'ils le recommanderont à leurs clients.

DANS TOUS LES CAFÉS
Exiger la bouteille
TRILLES Frères, à Porpignan (Pyrénées-Orientales).

LA BELGIQUE

Un enfant tué par imprudence. — Un bien pénible accident, vient de jeter la petitie commune de Templeuve. Dans la matinée d'hier vers 9 heures, pendant que M. Louis Meurisse, cultivateur, était aux champs, et sa dame occupée à des travaux ménage, étant absente, son fils, âgé de 3 ans, aperçut dans une pièce de la ferme un fusil, s'en empara ; au même moment, une domestique qui venait faire des mains de l'enfant. Par malheur le fusil était chargé et une détonation s'ensuivit, le malheureux enfant tomba foudroyé, il avait reçu la décharge à la tempe ; le sang s'échappait en abondance de l'horrible blessure.

On s'empressa de porter secours à la petite victime, mais hélas ! le petit garçon avait cessé de vivre. Il nous est impossible de décrire le désespoir des parents.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

La tentative d'assassinat de Ronchin

Stéphin Schérimer, l'auteur de la tentative d'assassinat de Ronchin, arrêté le 17 septembre à Hazebrouck pour vol et vagabondage a comparu hier, devant le tribunal correctionnel pour tentative d'assassinat à Ronchin, faisant opposition à un jugement le condamnant pour ce fait à cinq ans de prison, cent francs d'amende et cinq ans d'interdiction de séjour

A l'audience d'hier, Schérimer a prétendu qu'il n'avait pas l'intention de tuer Mme Ledieu, que d'ailleurs celle-ci plaisantait avec lui comme elle avait l'habitude de le faire.

Le tribunal confirme le premier jugement.

Une voleuse

Le 28 octobre dernier, Mme Douéy, demeurant à Haubourdin qui s'était absentée de son domicile pendant un certain temps, constata en rentrant chez elle qu'on lui avait volé plusieurs effets d'habillement et du numéraire.

Ses soupçons se portèrent aussitôt sur la nommée Sophie Bouchery, 40 ans, journalière, qui avait pénétré chez Mme Douéy pendant l'absence de cette dernière, et commandait plusieurs lots pour vol. L'enquête a d'ailleurs parfaitement établi la culpabilité de la prévenue

Sophie Bouchery est condamnée à trois mois et un jour de prison.

***

Autres condamnations : Antoine Soumillon, 28 ans, garçon boulanger, au mois de prison, et 50 francs d'amende. Jean Scheppers, 43 ans, ébéniste, 1 mois et 16 francs pour flagrant délit de vagabondage. M. Auguste Ledroux, restaurateur, place de Ribour. — Frédéric Vandenbroucke, 28 ans, domestique à Wervicq, 4 mois de prison pour vol. — Isidore Delthée, 25 francs d'amende pour outrages. — Alfred Vasselin, 4 mois pour vagabondage. — Emile Dubusset, 3 mois et 500 francs pour fraude. — J.-B. Boniface, 6 jours pour mendicité. — Polydore Degryse, 6 mois pour expulsion. — Garcia Grimaldo, 8 jours de correctionnelle pour mendicité.

Me Courbatty.

Cour d'Assises du Gard

Un Assassin incendiaire

(*Par dépêche de notre correspondant de Nîmes*).

Nîmes, 15 novembre. — Aujourd'hui vient l'affaire Brunel devant la cour d'assises. Brunel est âgé de 70 ans ; pendant la nuit du 18 juillet, il porta deux coups de couteau à la femme Achard, en traitresse, mit le feu aux rideaux de la chambre et se porta quatre coups de couteau.

L'accusé prétend que des malfaiteurs se seraient introduits chez lui et auraient tenté de les assassiner tous deux.

Cette version est démentie par la veuve Achard et de nombreux témoins.

Le verdict sera rendu très tard dans la soirée.

FAITS DIVERS

VIEUX BEAU

Pimpant, frisqué, tout jeun, suivant le boulevard Il combre son vieux haste, fait briller son regard N'a-t-il pas de cheveux, son vieux front dégarni ? Mais non ! car il emploie la LOTION SAIDL.

A Roubaix, chez M. PIESSEN, coiffeur, *rue St-Georges*.

La huitième merveille

Marseille, la peux être fière
Avec Longchampe et le Prado
Du Vieux Port l'Exposition entière
Tes pars savons du MIKADO.

Dépositaire à Roubaix :
DUHEM-MERMIEZ, 31, Grande-Rue.

EN VENTE CHEZ MARTOUT
Fabricant, Félix EYDOUX, Marseille.
2268

Pâte Gauloise!!

En vente tout partout cette Pâte Gauloise. Cette pâte est belle, qui donne un beau noir Que les hommes en sont ravis, Ils ne peuvent un miroir Concurrente avec elle passée dans la toise.

LA PATE GAULOISE pour l'entretien de tout objet de ménage se trouve partout.
Dépôt exclusif chez Mme Vve LAMBLIN
le M. Victor TRIBOUILLET, 7, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.
2269

A Monsieur Brouillard, opticien-oculiste
Hôtel-Ferraille, à Roubaix.

Je crois de mon devoir de vous remercier ces quelques lignes afin de vous remercier, car vous m'avez rendu la vue et la vie ?

Agé de 54 ans seulement et père d'une assez grande famille, j'allais me voir forcé d'abandonner mon métier de peigneron, et c'était pour nous la misère, aujourd'hui, grâce aux bonnes lunettes que vous m'avez vendu. Il y a huit jours, ma vue revient, et je travaille comme à l'âge de 25 ans.

Encore une fois merci, et je me ferai un devoir de vous envoyer quelques amis et connaissances qui ont la vue affaiblie.

Recevez mes salutations sincères,
Paul VERTEON.

Massage !!!

JEAN AIRENTI (de NICE)
MASSEUR-SPÉCIALISTE
autorisé
TRAITEMENT des MALADIES suivantes :
Rhumatisme. — Goutte. — Foulures. — Entorses. — Paralysie. — Raideurs. — Cœsalgie. — Lumbago. — Maladie du foie, Hépatite, Hévralgie, Constipation. — Obésité. — Arthritis. — Dilatation de l'estomac. — Luxation. — Epanchements de Bouvie. — Migraine. — Albraphie. — Rakylose. — Phlébite. — Déviation. — Anémie. — Glande. — Crampe de toutes espèces. — Sciatique. — Pose d'enveloppement froids.
GYMNASTIQUE MÉDICALE
Visible de 2 à 5 heures. — Se rend à domicile.
S'adresser rue du Grand-Chemin, 57, à ROUBAIX.
NOTA. — De nombreux certificats et de notabilités médicales sont à la disposition du public.
Traite les indigents gratuitement. 2192

Nouvelles à la Main

Authentique.

Un jeune poète tout frais émoulu de sa province se présente chez le directeur d'une de nos grandes Revues.

— Où avez-vous déjà écrit ? lui demande celui-ci.

Le jeune homme, vivement :

— Dans ma chambre.

***

A la caserne.

— Allons, marquez-moi le pas plus énergiquement que ça. Est-ce que vous avez peur de réveiller les autres ?

***

Le conducteur en chef d'un chemin de fer forme un nouveau venu.

— Rappelez-vous bien qu'à votre bout, vous avez à ouvrir et à fermer les portières et à crier les stations.

— Mais je ne sais le nom d'aucune !

— Vous n'avez qu'à vous écouter ; je serai à l'autre bout du train, je crierai, et vous pourrez crier la même chose à ce bout-ci.

Le train s'arrête, le vieux conducteur crie le nom de la station.

Immédiatement le nouveau hurle de toutes ses forces :

— La même chose à ce bout-ci, la même chose à ce bout-ci !

Baule-Maison.

SPECTACLES & CONCERTS

Théâtre de Roubaix (rue Richard Lenoir). — « Faliasse » le grand succès de la Gaîté. Théâtre de Roubaix, dont le public a décidément repris la route, prépare pour aujourd'hui 16 courant, à six heures, une soirée exceptionnelle, pour compléter parmi les plus belles de la saison. Elle sera composée de « Faliasse », grand drame en cinq actes, par M. Adolphe D'Ennery, et M. Eugène Grangé, et du « Grand Mogol », opéra bouffe en quatre actes, par MM. Chivot et A. Duru, musique de M. Ed. Audran.

M. Adolphe D'Ennery, lauréat célèbre des « Deux Orphelines » et de la « Grâce de Dieu », publie en ce moment même le roman de « Faliasse, » tiré de la pièce pièce qui a tant fait courir la capitale et la province, et, chose que tout le monde s'arr